

Pie que tout N°33

INVENTAIRE : réunion de la commission locale tripartite

[Pie que tout N°33](#) C'est désormais dans moins de deux mois que le transfert définitif du service de l'inventaire aura lieu.

Il devenait

donc urgent de réunir cette fameuse commission instituée auprès du préfet de région et chargée d'examiner les modalités pratiques de ce transfert.

Composée tardivement par un arrêté du préfet de région du 19 octobre, elle

s'est donc réunie le 8 novembre, à une heure particulièrement matinale, puisque ses » travaux » ont commencé à 8 h.

Elle comprend quatre représentants des services de l'Etat en région, quatre représentants de la région et quatre représentants du personnel de la Drac (1 CFDT, 1 SNAC et 2 Sud Culture). (...)

Archéologie

Le 9 novembre, aucune des cinq revendications mises en avant dans le cadre d'un préavis de grève reconductible à l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, n'avait reçu le début d'un soupçon de réponse.

Quatre jours plus tard l'intersyndicale (SGPA-CGT CULTURE, CFDT CULTURE, SNAC-FSU, SUD CULTURE SOLIDAIRES, CNT-CCS) a eu l'heureuse surprise de voir deux d'entre-elles aboutir.

Il est vrai qu'entre temps, le conseiller social du Ministre s'était vu rappeler les

déclarations de son ministre, lui-même vigoureusement interpellé, lors d'un voyage à Metz, par les archéologues en colère. (...)

Archéologie bis

L'inspection générale de l'architecture et du patrimoine diligentée à la Drac à la demande du directeur du cabinet du MCC a rendu son rapport sur l'analyse des prescriptions du service régional de l'archéologie.

Ce rapport, qui a reçu le plein accord du directeur de l'architecture et du patrimoine, rend hommage aux sérieux du travail accompli par le personnel du service. Nous avons demandé communication officielle de ce rapport et nous vous en dirons un peu plus dans un prochain bulletin.

Menaces sur les Drac

Nous avons pris connaissance d'un rapport d'information du SENAT en date du 30 octobre 2006 intitulé » Bilan et perspectives de l'intercommunalité à fiscalité propre » et rédigé par Philippe DALLIER, Sénateur UMP de la Seine-Saint-Denis, au nom de l'observatoire de la décentralisation.

Ce qui nous intéresse plus particulièrement, c'est ce qui concerne la compétence » culture « .

» La culture ne fait pas partie des compétences historiques dévolues aux structures intercommunales. Toutefois, toutes les com – munautés urbaines interviennent dans ce domaine sous des modalités – tes différentes et à des degrés divers, mais principalement de manière secondaire. (...)